

Département des  
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1

Date et affichage de la convocation : 13/09/2024

Délibération n°43

*Séance du 18 septembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit septembre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

**PRESENTS** : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MIHURA Nathalie

**ABSENTS** : PALLEC Bernard, GARAT Jean-Michel

**PROCURATIONS** : PALLEC Bernard a donné procuration à Michel IBARLUCIA  
GARAT Jean-Michel a donné procuration à LAGARDE Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

**OBJET : Acquisition parcelle D540**

Le Maire expose que M. Pallec Bernard, M. Pallec Gautier, Mme Pallec Marion, M. Pallec Thibaud et Mme Pallec Camille, propriétaires de la parcelle D540 d'une superficie de 196 m<sup>2</sup>, souhaitent la céder gratuitement à la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, étant précisé que M. IBARLUCIA Michel, porteur de la procuration de M. PALLEC Bernard, ne l'a pas exprimé pour ce vote,

**DÉCIDE** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle D540, propriété des consorts Pallec.

**PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge des cédants

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE

Le Maire

Michel IBARLUCIA

